

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'activités et de bureaux à Besançon.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AKTYA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernard BLETTON (Directeur Général Délégué)

RCS / SIRET

4 9 3 0 1 7 7 7 6 0 0 0 2 9

Forme juridique

SA d'économie mixte à CA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Surface de plancher : 20 909 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à construire un bâtiment d'activités et de bureaux.

La partie activité sera subdivisée en sous-cellules séparées entre elles par des parois REI120.

- D'une cellule de stockage de 4528 m² environ où seront notamment stockées des produits plastiques. Les quais de réception/expédition seront réalisés en façade de cette cellule ;
- D'un ensemble "assemblage" comprenant également un atelier électronique ;
- D'un ensemble "injection" où sera notamment réalisée l'injection des billes, la maintenance et le stockage des moules et des équipements d'injection ;
- Des locaux annexes comprenant des équipements techniques ou des ateliers d'outillage seront également présent.

Le bâtiment sera constitué de deux ensembles constructifs distincts :

- La production/assemblage/stockage : Système constructif en charpente béton précontraint et bardage double-peau ;

4.2 Objectifs du projet

L'installation assurera la conception, le développement, le prototypage et production de pièces d'éclairage intérieur et extérieur et de connectique pour l'automobile (services généraux, engineering projets, injection, assemblage, assemblage électronique, réalisation d'outillages, logistique, laboratoire d'essais).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement, le terrain est en friche et est pour partie remblayé.

Plusieurs dolines ayant été repérées, une étude a été commandée afin de déterminer déterminer s'il s'agit d'une poche vide.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation s'organisera de la manière suivante :

- La réception et l'expédition des produits finis seront réalisées sur la même façade ;
- A l'intérieur du bâtiment, une allée centrale desservira les zones de production et de stockage. Elle permettra la bonne circulation des matières premières et des pièces au cours de leur process de fabrication ;
- Les engins seront rechargés sur des zones dédiées via des prises de charge ;
- La chaufferie de l'établissement ne sera utilisée que pour le chauffage. Tout le process est en électrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface foncier	43 246 m ²
Surface de plancher	20 909 m ²
Zone activité	16 987 m ²
Bureaux	3 922 m ²
Locaux annexes (auvent bennes)	532 m ²
Espaces verts	13 396 m ²
Circulations (PL, VL, stabilité, cheminement piétons)	11 478 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Angle rue de l'épithape et rue
Gérard Mantion
25000 Besançon

Parcelle cadastrale : 000 NT 471
(43246 m²)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 1 5 ' 1 3 " 3 Lat. 5 ° 5 9 ' 3 2 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à 3,2 km au Sud (ZNIEFF de type 1 n°430007789 Colline de Rosemont).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de Besançon est en cours de rédaction. Les cartes de bruit devront être réalisées avant le 30 juin 2022, et le PPBE rendu avant le 18 juillet 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne comprend aucun site classé ou inscrit, de site patrimonial remarquable, ou n'est concerné par des zones de protection de monuments historiques, d'immeubles classés ou inscrits. Il est cependant concerné, comme le reste de la commune de Besançon (et les communes limitrophes), par une zone de présomption de prescriptions archéologiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune délimitation d'une telle zone n'est mentionnée sur le plan de zonage du PLU

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Besançon est inscrite dans le PPRI du Doubs central, approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2008. Le site du projet n'est pas concerné par les zones présentées dans ce document.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site référencé sur BASOL ou BASIAS n'est présent sur le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est en dehors des périmètres de protection rapprochés identifiés par le PLU de Besançon.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux consommées seront prélevées au réseau. En phase travaux, les consommations seront limitées aux stricts besoins du chantier (matériaux, arrosage, sanitaires, etc.). En exploitation, les consommations seront limitées aux consommations de la partie laboratoire (paillasse) et aux usages sanitaires et de nettoyage des locaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le bilan matière prévisionnel est de 25 000 m3 de déblais et de 15 000 m3 de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est en dehors de toute zone protégée ou d'intérêt écologique connu. Il est en friche et pour partie remblayé. Il est à ce jour marqué par des activités motorisées non encadrées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'y a pas d'installations ICPE à proximité immédiate. Le site n'est pas couvert par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Séisme niveau 3 (modéré) Zone à sensibilité géologique (aléa fort, secteur karstique g1 du PLU) Radon : potentiel faible Retrait-gonflement des argiles : exposition moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
				La phase travaux engendrera un trafic lié aux besoins du chantier, variant dans le temps en fonction de l'avancée de celui-ci.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En exploitation, l'installation générera un trafic de : 10 PL/j - 20 mouvements/j 150 VL/j - 300 mouvements/j
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les travaux généreront des bruits liés au chantier. En exploitation, les nuisances seront liées au trafic et à la présence d'équipements bruyants (deux groupes froid) en extérieur. A l'intérieur, des dispositifs d'absorption du bruit en couverture et bardage (perforé pare-son) seront mis en place, en particulier sur la partie injection. Le site jouxte une 2x2 voies et est donc soumis à une ambiance sonore affectée par le trafic routier.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les voiries extérieures seront éclairées. Le site est dans une zone urbaine et d'activité, affectée par la pollution lumineuse.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les travaux seront susceptibles de générer des envols de poussières et de gaz d'échappement. Les voies seront régulièrement arrosées pour limiter ces envols. En exploitation, le site comprendra plusieurs points de rejet canalisés en sortie : du rotoclone après captation des poussières, de la chaudière gaz, du four d'assemblage, du poste de nettoyage des plaques du four, du local machine de dégraissage des moules. Également, des extracteurs de ventilations générales des ateliers.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales des voiries enrobées passeront dans un séparateur hydrocarbure avant rejet au réseau des eaux pluviales. Les condensats des compresseurs, et les eaux de cuisine seront également rejetées après prétraitement (séparation hydrocarbures ou bac à graisses). Les eaux du rotoclone (circuit fermé) seront vidangées régulièrement et envoyées au réseau après enlèvement des boues. Les eaux de test hebdomadaire du sprinklage seront également envoyées au réseau.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le process ne générera notamment des effluents de dégraissage lessiviel, produits chimiques divers et eau de polissage laboratoires qui seront enlevées par un prestataire agréé. Il en sera de même pour les huiles, les fluides de coupe, les eaux de lavage des sols et bacs, etc.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets de chantier seront produits en phase travaux. Ceux-ci seront triés et envoyés vers des filières adéquates en privilégiant leur valorisation. En exploitation, le site produira en particulier des DIB, des emballages, des rebuts de métaux, de bois, de plastiques, des effluents, huiles, graisses et déchets alimentaires. Les déchets seront regroupés dans un eco-point pour le process avec bennes sous auvent. Pour les déchets alimentaires, une aire poubelles à côté de l'abri vélo sera mise en place.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain est aujourd'hui inoccupé, hormis pour les activités motorisées non encadrées qui y sont régulièrement conduites.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Au cours des deux dernières années, 4 projets ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas à Besançon :

- La démolition et la construction d'un Immeuble commercial au 20 rue blaise pascal (04/11/2020) : Distant de près de 4 km ;
- L'aménagement d'un parking public(16/07/2020) : Distant d'environ 2,7 km du site ;
- L'extension d'un entrepôt de stockage (03/09/2019) : Distant d'environ 1,4 km du site ;
- L'extension d'un Super U (08/03/2019) : Distant d'environ 2,1 km du site.

Aucun de ces projets n'a nécessité d'évaluation environnementale.

La seule incidence susceptible d'être cumulée avec ces projets est celle liée au trafic routier. Le projet sera cependant notamment desservi par une voie de forte capacité adaptée à un trafic PL.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dispositifs suivants sont prévus afin d'éviter ou réduire les effets de l'installation :

- Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le traitement avant rejet des eaux susceptible d'être polluées ;
- Un bassin de confinement des eaux d'extinction avec vanne manuelle est projeté ;
- Mise en œuvre de dispositifs anti-bruit dans les locaux ;
- Label E3C1 bas carbone
- Les déchets de l'activité seront triés à la source et stockés dans une zone couverte et dans des bennes en attente de leur collecte ;
- Toutes les opérations sont réalisées en intérieur ;
- Le process est électrique : la seule installation de combustion sera la chaudière, uniquement employée pour le chauffage ;
- Structure du bâtiment entièrement en béton ;
- Sprinklage et détection incendie avec système validé par FM Global ;
- RIA et extincteurs ;
- 2 bornes incendie sur le domaine public sont accessibles et seront complétées par 2 réserves sur site de 90 m3 chacune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des faibles enjeux environnementaux du site et du respect dans la conception de l'installation des prescriptions applicables au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, il n'apparaît pas nécessaire de conduire une évaluation environnementale du projet.

En fonctionnement normal, les rejets de l'installation seront canalisés et le cas échéant (eaux susceptibles d'être polluées), traités au préalable. L'installation ne sera en outre pas consommatrice d'eau pour son process et n'emploiera pas de produits à caractère dangereux dans des quantités significatives (essentiellement des produits de nettoyage des locaux ou de laboratoires).

En cas d'incident, les caractéristiques constructives du bâtiment assureront sa tenue et les eaux d'extinction éventuelles pourront être confinées sur site au moyen de vannes en sortie du bassin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Besam, con

25.02.2021

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
DU GRAND SUD-OUEST
6 rue du 11 novembre
33008 BORDEAUX CEDEX
TEL. 01 47 13 45 98